



Amendement L'Aubonne et Gimel

- Attribuer les 7'000.- que le CR propose de verser comme contribution volontaire à l'EERV à un **fonds de réserve** servant à honorer les contribution des paroisses à la caisse régionale. (utilisation sur préavis des caissiers paroissiaux)
- (10'000.- restitués aux paroisses selon clé répartition)
- 11



Amendement Lonay-Préverenges- Vullierens

- Attribuer la totalité du bénéfice (17'000.-) aux paroisses en fonction de la clé de répartition.
- ou une répartition qui tienne compte de la situation des paroisses en difficulté financière.
- 6
- 12 CR 13 Abstentions 2



Amendement Restauri

- L'AR attribue les 10'000.- **aux paroisses qui sont en déficit dans l'exercice 2012**, selon la clé de répartition, **les autres l'abandonnant à l'EERV.**
- (et les 7000.- restant attribués à l'EERV comme contribution volontaire)
- Pour : 3 Contre : 22 Abst : 2



Regroupement des fonds

- Secours jeunesse : pour la formation des Jacks
 - à regrouper avec **404 Solidarité Caté**